



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 MARS 2021

Présents : Mmes BOURDELLÈS, CARRASCO, DUREUIL-BOULLIER, LEMOINE, LOPEZ, MILLAN ; MM ASSELINE, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER

Absents : Mme DUPREY et M BENARD,

Pouvoirs : Mme DUPREY donne pouvoir à M LECARDONNEL
M BENARD donne pouvoir à M BOCOGNANO

Secrétaire de séance : M Philippe LANDREIN

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle de conseil de la mairie.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 9 février 2021 à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la suppression d'une délibération et l'ajout de deux autres délibérations

1. annulation de la délibération pour la création de deux adjoints technique devenue inutile
vote : accord à l'unanimité
2. ajout d'une délibération pour préciser le contenu du compte 6232 fête et cérémonie à la demande de la trésorerie

vote : accord à l'unanimité

3. ajout d'une délibération pour demander des subventions pour l'achat de tablettes pour l'école

vote : accord à l'unanimité

Délibération n°1 : demande des subventions pour l'achat de tablettes pour l'école

Il est demandé au conseil de se prononcer afin d'autoriser monsieur le maire à demander des subventions pour l'achat de tablettes pour l'école dans le cadre de l'appel à projets pour un Espace Numérique de Travail (ENT) du plan de relance

vote : accord à l'unanimité des présents ou représentés

Délibération n°2 : autorisation sollicitation d'une subvention au titre de la DETR/DSIL pour le financement des travaux de la garderie et de l'école

Il est demandé au conseil de se prononcer afin d'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et de signer les documents correspondants pour les dossiers de construction de la garderie et de l'école.

vote : accord à l'unanimité des présents ou représentés

Délibération n° 3: tarifs cantine et surveillance extra-scolaire pour l'année 2021-2022

Suite à l'augmentation, à partir de septembre 2021, des tarifs du syndicat de restauration (SIGRSO) qui fournit les repas pour les enfants de l'école, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 1% pour l'année scolaire 2021/2022 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 ^{er} septembre 2021	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Repas pour un enfant en maternelle	4,17 €	4,54 €
Repas pour un enfant en primaire	4,28 €	4,67 €
Repas exceptionnel ou commandé hors délai (maternelle & primaire)	5,60 €	6,15 €
Participation par jour pour un enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,32 €	1,44 €

Repas adulte : 5.18 euros

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de surveillance extrascolaire de 1% pour l'année scolaire 2021/2022 (sous réserve de l'accord de la commune de Bougy) :

Tarifs au 1 ^{er} septembre 2021	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Surveillance extra-scolaire par 1/2heure indivisible	1,32 €	1,44 €
Surveillance extra-scolaire de 7H30 à 7H50	0,92 €	1,02 €
Surveillance extra-scolaire pour une demi-heure au-delà de 18h30	5 €	5 €

Vote : adopté à l'unanimité des présents ou représentés

Délibération 4 : validation du pacte de gouvernance de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

M LANDREIN informe le conseil du contenu du pacte de gouvernance qui a été validé en conseil communautaire le 25 février 2021.

Le pacte de gouvernance fixe les grandes lignes du fonctionnement de la communauté de communes et de la coopération avec les communes. Il doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore prévoir certaines délégations aux communes dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes.

Il est demandé au conseil municipal de valider ce pacte.

vote : accord à l'unanimité des présents ou représentés

Délibération n°5 : prise de compétence sur l'organisation de la mobilité par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

M LANDREIN informe le conseil du contenu de la compétence sur l'organisation de la mobilité prise par la communauté de communes.

Outre le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la communauté de communes de l'Orne et de l'Odon, le conseil communautaire a décidé de ne pas demander, pour l'instant, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

Cette compétence permettra à la communauté de communes de proposer aux habitants de nouveaux services en apportant des solutions de mobilité les plus adaptées aux configurations territoriales et aux besoins des habitants.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence pour l'organisation de la mobilité par la communauté de communes

vote : accord à l'unanimité des présents ou représentés

Délibération n°6 : liste des dépenses à affecter au compte budgétaire 6232 fête et cérémonie

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire de préciser le contenu des dépenses qui seront affectées au compte 6232 :

Le conseil, après en avoir délibéré, établit la liste suivante :

- Fêtes et cérémonies organisées par la mairie :
voeux, fête de la famille, fête de Noël, Richesses d'automne, feu de la Saint Jean, matinée écocitoyenne, anniversaires du débarquement, anniversaires des jumelages
- achat de gerbes commémoratives (8 mai, 11 novembre ...)
- achat de fleurs pour des évènements de la vie (mariage, décès, naissance...)
- départ des agents, des bénévoles, des enseignants
- Evènements du conseil municipal jeunes : chasse à l'œuf, Halloween, soirées, jeux,....

vote : accord à l'unanimité des présents ou représentés

Urbanisme :

Dépôts de déclaration préalable : 3 chemin des Fresnes – pergola
Pré d’Oisy 2, lot 36 – coupe d’arbres
1 chemin des Victoires prolongé – fenêtre de toit
Pré d’Oisy 2, lot 35 – coupe d’arbres

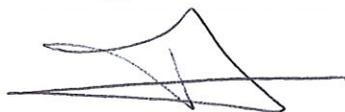
Dépôts de permis de construire : Pré d’Oisy - maison
Pré d’Oisy – maison
Pré d’Oisy – maison
Pré d’Oisy - maison

informations diverses :

Une rencontre entre les adjoints, le maire et une partie du personnel a eu lieu.

Fin du conseil : 21H50

Le secrétaire de séance
Philippe LANDREIN



Le Maire
Georges LAIGNEL

